

il en vient à cette conclusion. En outre, même s'il se dit fort inquiet au sujet de cette hausse d'environ 7 à 8 p. 100 que pourrait subir le coût de la vie advenant l'existence d'un dollar libre, il impose une taxe d'accise de 25 p. 100 sur une foule d'articles de consommation courante. Si une hausse de 7 à 8 p. 100 l'inquiète tellement dans le premier cas, il semble difficile de comprendre pourquoi on peut estimer aussi peu importante une augmentation de 25 p. 100 dans le cas d'autres denrées, simplement par suite d'une déclaration du Gouvernement. Néanmoins, on ne peut trouver d'autre raison pour expliquer la différence entre les deux situations.

Je résume ainsi mes observations: si nous croyons que le change est vraiment ce que ce terme suppose, et que, fixé à un niveau pratique par rapport à la valeur effective de l'unité monétaire, il pourra servir à équilibrer le commerce international; si nous croyons qu'il n'est pas nécessaire que le Gouvernement ait ces pouvoirs qui dépassent de beaucoup la question du change; si nous croyons que des projets de loi visant des sujets de ce genre ne doivent pas accorder une telle autorité arbitraire, par décret du conseil, pendant une période de plus d'un an, je soutiens alors que les membres de la Chambre doivent se prononcer contre la motion tendant à la troisième lecture d'une mesure comportant toutes ces particularités inacceptables.

Certes, nous nous sommes déclarés convaincus de la nécessité de recourir dans une certaine mesure au Fonds monétaire international dans une période de redressement comme celle-ci. L'amendement que nous avons proposé et qu'on a déclaré irrecevable conseillait des démarches d'ici un an, ou plus tôt si possible, pendant que la régie des changes serait encore en vigueur, afin de rétablir quelque degré de convertibilité. Que le bill soit adopté ou non,—surtout s'il l'est,—nous sommes d'avis que le Gouvernement devrait sans tarder chercher à rétablir la convertibilité, car le progrès de notre pays en dépend beaucoup.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Vu que nous allons voter à propos de cette mesure, j'aimerais formuler quelques observations. Je reconnais, comme le chef de l'opposition (M. Drew), qu'il y a une certaine incompatibilité entre le change et l'incidence de la taxe d'accise. Cette taxe d'accise a l'effet que pourrait avoir la dévalorisation de la monnaie ou l'inflation des prix. Mais est-il dans l'intérêt bien compris du pays de prendre l'initiative proposée par le chef de l'opposition relativement à la convertibilité?

Les États-Unis ont pris une initiative semblable il y a quelques années. Elle a fait

échouer, du moins partiellement, les efforts tentés pour favoriser le rétablissement, notamment au Royaume-Uni. J'estime la convertibilité avantageuse, mais, vu la situation, je ne crois pas qu'on puisse l'appliquer sans danger en ce moment. Le projet de loi sur lequel nous allons nous prononcer accorde au Gouvernement certains pouvoirs précisés pour la durée de la période nécessaire à la présentation d'une mesure de stabilité économique au sein des nations du globe.

Ainsi, nous savons que le client sur lequel nous comptons pour une bonne partie de notre commerce croit que son économie normale ne sera pas rétablie avant 1952. Si l'on dit que l'État peut se passer des pouvoirs que le présent projet de loi confère pour deux ans, quel est le gouvernement désireux de maintenir alors qu'il n'est plus nécessaire, un programme de ce genre?

Une voix: Vous ne connaissez pas le Gouvernement.

M. Coldwell: D'accord; mais je sais que dans une démocratie, le gouvernement doit tenir compte de l'opinion publique. Si l'opinion publique n'appuie pas une mesure de ce genre, parce qu'elle n'a pas été jugée nécessaire, je ne crois pas que le gouvernement oserait aller contre l'opinion publique. C'est notre sauvegarde comme parlement, à l'égard de cette mesure, comme aussi de plusieurs autres.

Si j'avais à critiquer le Gouvernement au sujet du programme général dont la Chambre a été saisie dernièrement, je dirais que l'abandon des régies, à l'époque où on les a abandonnées, a provoqué une inflation préjudiciable à la grande majorité de la population canadienne. Je ne veux pas étudier le budget mais, hier soir, lorsqu'on a proposé d'enlever la subvention sur la farine et de diminuer l'impôt sur les tablettes de chocolat, ce à quoi je ne m'oppose pas, il m'a semblé que cette mesure pourrait avoir pour effet de hausser le prix du pain, et pour paraphraser les paroles de Marie-Antoinette, si le peuple ne peut acheter du pain, il pourra acheter des tablettes de chocolat. Je crois qu'on a abandonné les bonnes régies trop tôt et que la population les regrette.

Ce serait commettre une erreur que de forcer le Canada à prendre l'initiative en ce moment. Je me joins au chef de l'opposition (M. Drew) pour rendre hommage aux spécialistes qui ont conseillé le ministre à propos de ces questions. Si ces éloges sont sincères, je ne doute pas que la Chambre des communes approuve à l'unanimité les propositions que le ministre a soumises à la Chambre et qui se fondent sur l'avis de ces spécialistes. Nous devrions donc adopter la présente mesure parce qu'elle est conforme